



MARIE DE LUZILLAT
Conseil municipal
Séance du 27 juin 2025
Compte rendu

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD

Nombre de membre en exercice : 15

Date de convocation : 20/06/2025

Présents: RAYNAUD Claude, PONCHON Florent, MORIN Pascale, FAYET Pierre, BONNET Christiane, STAELEN Jacques, MIGNOT Michel, PERISSEL Frédéric, FAURE Stéphane, ALVES Sandra, THUEL Séverine

Absents : MONTEIRO Hélène, DUPOIS M-F excusée pouvoir à BONNET C ; GALLET M-C excusée pouvoir à RAYNAUD C ; DAUPHANT G excusé pouvoir à MORIN P. Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. PERISSEL Frédéric a été élu secrétaire,

Renouvellement d'autorisation de signer une convention avec la société de chasse de Luzillat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société de chasse de la commune utilise les locaux communément appelé maison CARRIAS depuis 2021. Une convention de mise à disposition avait été établie et accepté par les deux parties. A ce jour il est nécessaire de réévaluer la convention de mise à disposition.

M. le Maire propose de laisser la société de chasse continuer d'occuper les locaux de la « maison CARRIAS » à titre gratuit et propose d'établir la convention pour une durée de 5 ans renouvelables à compter du 1^{er} juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec la société de chasse, pour une durée de 5 ans renouvelables, à compter du 1^{re} juillet 2025

MAPA 2024-04 Programme voirie - LOT 1 : BICOUCHE - LOT 2 : ENROBE

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que lors de la réunion ayant eu lieu avec l'entreprise EUROVIA concernant de la procédure cité en objet, il en est

ressorti qu'il existe un écart entre les métrages prévus dans le CCTP et la réalité du terrain.

Les mesures réalisées pour la réalisation des pièces de la procédure ayant été établies avec un logiciel et non pas sur place ces écarts étaient prévisibles.

M. le Maire présente l'évolution des mesures.

MAPA n°2024-04 : Programme de Voirie communale

	Prix et mesures DPGF					Prix et mesures réels			
	Unités	Quantités	Prix unitaire	prix HT	prix TTC	Quantités	Prix unitaire	prix HT	prix TTC
LOT 1 : BICOUCHE									
Sécurité de chantier et installation du chantier	Forfait	1	500,00 €	500,00 €	600,00 €	1	500,00 €	500,00 €	600,00 €
Rubrique 1 : voie communale n° 6 Les quatre chemins.	m2	6965	3,12 €	21 730,80 €	26 076,96 €	7779	3,12 €	24 270,48 €	29 124,58 €
Rubrique 2 : voie communale n° 25 Les Minots	m2	2 100	3,23 €	6 783,00 €	8 139,60 €	3 150	3,23 €	10 174,50 €	12 209,40 €
Rubrique 3 : voie communale n° 26 Les Coutants	m2	1 910	3,23 €	6 169,30 €	7 403,16 €	2 696	3,23 €	8 708,08 €	10 449,70 €
Rubrique 4 : voie communale n° 29, chemin de Montgacon.	m2	3 435	3,14 €	10 785,90 €	12 943,08 €	3 935	3,14 €	12 355,90 €	14 827,08 €
Rubrique 5 : voie communale n° 27 chemin des Fumoux.	m2	3 395	3,50 €	11 882,50 €	14 259,00 €	3 645	3,50 €	12 757,50 €	15 309,00 €
Rubrique 6 : voie communale n° 32 Vialle	m2	1 000	3,14 €	3 140,00 €	3 768,00 €	1 435	3,14 €	4 505,90 €	5 407,08 €
Sous Total LOT 1				60 991,50 €	73 189,80 €			73 272,36 €	87 926,83 €

LOT 2 ENROBE										
Sécurité de chantier et installation du chantier	Forfait	1		500,00 €	500,00 €	600,00 €	1	500,00 €	500,00 €	600,00 €
Rubrique 1 : Route de Bonnat	m2	2 020		15,80 €	31 916,00 €	38 299,20 €	2 340	15,80 €	36 972,00 €	44 366,40 €
Rubrique 2 : Terrain de tennis	m2	612		25,20 €	15 422,40 €	18 506,88 €	612	25,20 €	15 422,40 €	18 506,88 €
Rubrique 3 : Entrée du cimetière	m2	430		27,00 €	11 610,00 €	13 932,00 €	517	27,00 €	13 959,00 €	16 750,80 €
Sous Total LOT 2					59 448,40 €	71 338,08 €			66 853,40 €	80 224,08 €

Prestation supplémentaire éventuelle n° 1 (PSE)										
Fourniture et mise en place de bordures de soutien P1	ml	24		37,50 €	900,00 €	1 080,00 €	22	37,50 €	825,00 €	990,00 €

TOTAL Global des Aménagements avec PSE					121 339,90 €	145 607,88 €			140 950,76 €	169 140,91 €
---	--	--	--	--	--------------	--------------	--	--	--------------	--------------

Conformément à l'avis de la CAO MAPA ayant eu lieu le jeudi 26 juin, M. le Maire propose de faire un avenant reprenant et validant l'évolution des quantités et donc du coût final de la procédure

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 ayant pour incidence une augmentation du coût final de la procédure MAPA 2024-04 pour un montant de 19 610.86€ HT.

Projet de parc solaire.

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que la proposition initiale du groupement « Société Coopérative d'Intérêt Collectif Combrailles Durables » et « ENERCOP », qui avait été validée par la délibération DEL20220941 en date du 30 septembre 2022, a dû être réévaluée.

La nouvelle proposition soumise par le groupement est un parc photovoltaïque au sol de 990kWc sur une surface clôturée de 1 ha sur la parcelle ZE 37 au lieu-dit les crêtes. Le modèle économique du projet présenté par le groupement est défini comme suit :

Coût supporté par le groupement :

INVESTISSEMENT TOTAL	900k€
COÛT D'EXPLOITATION ANNUEL	30000 €/an
CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL	100000 €/an
TRI INVESTISSEUR À 30 ANS	6 %
BESOINS EN FONDS PROPRES (FP) - 30%	225k€

Retombées pour la commune :

LOYER	7000 €
TAXE D'AMÉNAGEMENT	~ 3000 €année 1 -commune
TAXE FONCIÈRE	~ 400 €/an -commune
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	~ 400 €/an -EPCI
IMPOSITION FORFAITAIRE DES ENTREPRISES DE RÉSEAUX (IFER)	2 500 €/an dont 500 €/an pour la commune
TOTAL	7900 € / an pour la commune -environ 235 000 € sur 30 ans

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'accepter la proposition présentée par le groupement « Société Coopérative d'Intérêt Collectif Combrailles Durables » et « ENERCOP ».

Attribution MAPA 2025-02 Réhabilitation et réaménagement de l'auberge de la commune de Luzillat (63).

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions des entreprises et le rapport d'analyse des vingt-trois candidatures reçues en réponses à la publication réalisée sur Centreoffcielles concernant le MAPA 2025-02 : Réhabilitation et réaménagement de l'auberge de la commune de Luzillat (63).

Le Marché est alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : Charpente Couverture Zinguerie
- Lot 2 : Menuiseries Extérieures
- Lot 3 : Menuiseries Intérieures
- Lot 4 : Plâtrerie Peinture Isolation
- Lot 5 : Electricité
- Lot 6 : Plomberie Sanitaires Chauffage VMC
- Lot 7 : Sols Colles

Lot 8 : Carrelage

M. le Maire précise que la CAO MAPA : analyse des offres, a eu lieu le 26 juin 2025 en présence de Mme NAVARRO, architecte en charge du chantier. Lors de cette réunion la commission s'est positionnée comme suit :

Lot 1 : Charpente couverture Zinguerie : la commune a reçu 6 offres, la CAO MAPA a retenu l'offre de l'entreprise « Construction bois Joubert et fils » comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lot 2 : Menuiseries Extérieures : la commune a reçu 6 offres, la CAO MAPA a retenu l'offre de l'entreprise « Construction bois Joubert et fils » comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lot 3 Menuiserie intérieures : la commune a reçu 2 offres, la CAO MAPA a retenu l'offre de l'entreprise « SARL Unibat » comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lot 4 Plâtrerie peinture isolation : la commune a reçu 8 offres, la CAO MAPA a retenu l'offre de l'entreprise « SARL Unibat » comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lot 5 Electricité : la commune a reçu 1 offre, la CAO MAPA a retenu l'offre de l'entreprise « SARL KOLASINKI » comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lot 6 : Plomberie sanitaires chauffage VMC, la commune a reçu 2 offres, la CAO MAPA a retenu l'offre de l'entreprise « POUGHEON Laurent » comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lot 7 : Sols collés, la commune a reçu 5 offres, la CAO MAPA a retenu l'offre de l'entreprise « PAÏS SOLS » comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lot 8 : Carrelage, la commune a reçu 5 offres, la CAO MAPA a retenu l'offre de l'entreprise « Auvergne Bâtiment » comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

M. le Maire propose de suivre la décision de la CAO MAPA.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés de suivre la décision de la commission d'appel d'offre MAPA en attribuant le marché comme suit :

Lot 1 : Charpente Couverture Zinguerie : Construction bois Joubert et fils pour un montant de : 67 430,10 €.

Lot 2 : Menuiseries Extérieures : Construction bois Joubert et fils pour un montant de 59 210,00 €

Lot 3 : Menuiseries Intérieures : SARL Unibat pour un montant de 8 904.00€
Lot 4 : Plâtrerie Peinture Isolation : SARL Unibat pour un montant de 41 161,97€
Lot 5 : Electricité : SARL KOLASINKI pour un montant de 9 502,00 €
Lot 6 : Plomberie Sanitaires Chauffage VMC : POUGHEON Laurent pour
montant de 30 680.00€
Lot 7 : Sols Colles : PAÏS SOLS pour un montant de 6 800,00 €
Lot 8 : Carrelage : Auvergne Bâtiment pour un montant de 4 048,93 €

Et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents inhérents à la procédure
« MAPA 2025-02 Réhabilitation et réaménagement de l'auberge de la commune de
Luzillat (63). »

Questions diverses :

Les travaux de goudron sur la commune sont terminés

Le terrain de tennis est fini il a été peint, il ne reste qu'à réaliser une purge pour
arracher les souches des catalpas.

Il faut prévoir une réunion de travail pour la réfection des chemins et des fossés de la
commune.

Fait à Luzillat le 20/08/2025

Le Maire

C.RAYNAUD

